

Compte-rendu du Comité de Direction de la FERPA tenu en mode virtuel**Du 18 février 2021**

Y participaient : Lajos MAYER (SZEF), Président ; Agostino SICILIANO (UIL-UILP), Secrétaire Général ; Angeles BRIALES (UJP-UGT, Secrétaire générale Adjointe ; Mireille PAUME (UCR-CGT), Présidente du Comité des Femmes ; Tino FUMAGALLI (FNP-CISL) Trésorier ; Eliane DE DOBBELEER (CSC-ACVB) ; Dick DE GRAAF (FNV) ; Didier HOTTE (UCR-FO) ; Domenico PANTALEO (SPI-CGIL) ; Hubert SCHWIND (UCR-CGT) ; Werner THUM ÖGB)

Absente : METKA ROKSANDIC (SUS), démissionnaire

Assistaient également à la réunion : Henri LOURDELLE, Conseiller Spécial et Jessica MONTIEL, Project Coordinator

Le **Président, Lajos MAYER**, en souhaitant la bienvenue aux membres à cette réunion qui se tient en mode virtuelle et en leur remerciant de leur présence, donne préalablement la parole à **Jessica** pour quelques informations techniques et, notamment, la nécessité d'utiliser le « chat » pour demander la parole. Elle rappelle également le Code de Bonne Conduite contre les violences, adopté par le Comité Exécutif de la CES des 9 et 10 mars 2020 et qui s'applique à toutes les réunions syndicales.

Puis, il ouvre formellement la réunion en soulignant tout d'abord le travail de la FERPA en la période. Il fait ensuite adopter l'ordre de jour et il constate Constatant qu'il n'y a pas de questions diverses (le Livre Vert de la Commission, sur le « Vieillissement actif », devant être évoqué dans la Communication du Secrétaire Général.

Il donne donc la parole au **Secrétaire Général, Agostino SICILIANO** pour sa **Communication**.

Il commence par remercier Jessica et Henri pour le travail fourni, ainsi qu'Eugenia et Julienne de l'Unité Organisation de la CES qui assurent l'assistance technique de la réunion. Il souligne ensuite que tous les pays doivent affronter les conséquences de la pandémie, dont le confinement, comme c'est le cas en Espagne et notamment la Catalogne, auquel s'ajoutent les conséquences économiques. Le rôle de la FERPA est important dans la période, d'autant plus – et c'est une grande inquiétude – il y a peu d'attention apportées aux personnes âgées. Puis il accorde un long développement au problème important que constitue la vaccination. Il insiste notamment, sur la façon dont se déroule la campagne de vaccination en Europe, car les personnes âgées sont inquiètes et désorientées par le vaccin Astra Zeneca, qui n'est pas recommandé aux plus de 55 ans. Il est important qu'il y ait une coordination au niveau européen en ce qui concerne la distribution de vaccins qui peuvent protéger tous les citoyens et qu'il n'y ait pas de vaccins en Europe qui n'aient été préalablement approuvés par l'EMEA comme c'est le cas en Hongrie. La priorité doit être donnée aux travailleurs de la santé et aux personnes à risque, y compris les personnes âgées, et tous les membres du CES doivent veiller à ce que cela se fasse dans tous les pays. Il ajoute que la FERPA reconnaît le travail réalisé par la Présidente de la Commission. Une campagne FERRPA devrait être organisée sur la vaccination et un tract est proposé à cet effet.

Le travail de la CES englobe tout ce que le représentant de la FNV a évoqué dans son message adressé aux membres du Comité de Direction. Pour ce qui est du Livre Vert sur le Vieillessement il faut trouver une méthode pour y apporter notre réponse. De même il faudra être attentif à ce qui va se passer au Sommet Social de Porto sur le Socle Européen des Droits Sociaux. Notre contribution émane des dossiers mis en chantier, ce que nous fait déjà le Comité de Direction. Mais c'est un travail de longue haleine.

La FERPA travaille aussi au sein de la CES qui a entrepris une réflexion sur son fonctionnement. Elle a lancé un questionnaire à toutes les organisations, en demandant des propositions pour l'améliorer et la FERPA s'est engagée à y répondre. Certes, il y a la question du droit de vote, mais plus largement la FERPA souhaite que la CES fonctionne mieux. Celle-ci a dressé une liste de modifications statutaires qui seront discutées à son Assemblée de Mi-Mandat, et parmi ces modifications, est posée la question de la prise en compte des « abstentions » dans le résultat des votes. Cette Assemblée de Mi-Mandat de la CES a été reportée en juillet pour espérer avoir une participation « présentielle ». Cette décision confirme celle déjà prise par La FERPA de reporter son AG de Mi-Mandat en Octobre pour pouvoir la tenir en « présentiel » à Budapest, si les conditions sanitaires le permettent. Et à ce propos, le Secrétaire Général exprime la solidarité de la FERPA au Président et au peuple hongrois qui sont particulièrement touchés par cette pandémie. Mais si cette réunion en présentiel n'était pas possible, il faudrait se rabattre sur un plan B, c'est-à-dire tenir l'AG en mode virtuel, ce que personne ne souhaite toutefois.

Il fait part ensuite de la lettre qu'il a reçue de Metka ROKSANDIC (SUS) lui annonçant sa démission des instances de la FERPA, mais sans lui donner de raisons particulières. Il est trop tôt aujourd'hui pour réfléchir à la manière de pourvoir à son remplacement, mais il est important que cette région soit représentée dans les instances de la FERPA.

Puis, il rend compte de la réunion qui s'est tenue en mode virtuel avec Jack JONES des TUC et le Secrétariat de la FERPA. Elle s'est déroulée dans un climat très positif et dans une ambiance très cordiale. Le responsable des TUC a manifesté sa volonté de

- de mieux impliquer les TUC dans les travaux et les activités de la FERPA
- et de solder la dette que son organisation a vis-à-vis de la FERPA

Aujourd'hui, deux organisations sur 40 souhaitent adhérer à la FERPA, mais il s'est engagé à faire du lobbying, au sein de ses instances pour augmenter le nombre des affiliés. Le Secrétaire Général estime que la présence des TUC au sein de la FERPA est politiquement importante et qu'ensemble l'on va entamer et poursuivre un parcours fructueux. Le syndicat turc des retraités de la confédération DISK demande à réintégrer la FERPA, sa confédération ayant réglé son problème avec le Gouvernement.

Le syndicat chypriote PA.SI.DY continue de réclamer une révision des statuts, notamment sur le point de la rotation au sein du Comité de Direction. Celui-ci est invité à voir de quelle manière on y répond.

Il évoque ensuite l'appel à la solidarité du syndicat croate des retraités lancé auprès des organisations de la FERPA à la suite du terrible tremblement de terre qui a frappé le pays. Cet appel visait à répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées et retraitées particulièrement touchés par ce séisme. La CES avait également lancé un appel à la solidarité auxquelles les Confédérations nationales ont répondu. Mais, le Secrétaire Général déplore toutefois que seulement 4 organisations de la FERPA (3 organisations italiennes et l'organisation slovène) ont répondu effectivement à cet appel.

Enfin, pour terminer, le Secrétaire Général propose un avant-projet d'ordre du jour du Comité Exécutif du mois de mars qui se tiendra en mode virtuel :

- la Communication du Secrétaire Général
- les dossiers à présenter
- le Comité des Femmes
- la préparation de l'AG de Mi-Mandat

Le **Président** remercie le Secrétaire Général pour son rapport et il ouvre le **débat**.

Concernant la lettre des Chypriotes, il est fait remarquer que la plupart des questions de nouveau soulevées ont déjà été tranchées. Seul point nouveau celui de la rotation des membres au sein du Comité de Direction. Certains suggèrent de les contacter pour savoir ce qu'ils proposent et ensuite le Comité de Direction en discute. Sur ce même sujet, d'autres interventions sont opposées à ce qu'on ouvre un nouveau débat sur les statuts. Plusieurs s'accordent pour dire que le tour d'horizon proposé par le Secrétaire Général est assez complet. Mais, si la situation qui est celle d'aujourd'hui pèse sur tout le monde, comme l'illustrent par exemple les manifestations qui ont lieu, comme aux Pays-Bas, contre les mesures prises, il est urgent d'insister auprès de la CES sur les réactions « anti-personnes âgées » qui seraient responsables de la situation actuelle. Pour reprendre une expression utilisée, on assiste à un véritable « massacre » des personnes âgées dans les maisons de retraites. Elles n'ont souvent plus la possibilité d'aller à l'hôpital pour se faire soigner. D'autres disent partager ce que le Secrétaire Général a dit concernant la vaccination, car la situation est compliquée. D'autant plus que les grandes entreprises n'ont jamais fait autant de bénéfices, pendant que les plus pauvres sont abandonnés. Il faut que la FERPA ait une « parole » sur ce sujet et ils sont d'accord avec le tract proposé. Il est important, aussi, qu'il y ait une coordination au niveau européen, mais aussi voir ce qui se passe dans les autres parties du monde : assurer la vaccination de toutes et tous, quelle que soit la partie du monde où les personnes se trouvent doit faire partie des Droits de l'Être Humain. En qui concerne l'Assemblée de Mi-Mandat toutes les interventions sur ce sujet insistent pour qu'elle puisse se tenir en présentiel, sinon en « mixte ». La vie démocratique en dépend. Beaucoup de retraité.e.s et personnes âgées ne savent pas se servir d'internet ou alors habitent dans des « zones blanches » où l'internet n'arrive pas. La FERPA doit donner l'exemple que la vie, c'est se rencontrer ! Pour ce qui est de la démission de la collègue slovène, plusieurs estiment qu'il convient d'attendre. Mais, c'est une bonne chose que les Turcs réintègrent la FERPA, de même si les TUC souhaitent s'impliquer davantage dans les travaux de la FERPA, est-il relevé. Enfin, concernant la solidarité avec la Croatie, d'autres disent que leur Confédération a répondu à l'appel de la CES.

A la suite de ce débat, le **Secrétaire Général** souhaite apporter quelques précisions.

En ce qui concerne le document sur le « Vieillissement », au niveau du Secrétariat, nous avons décidé de répondre au questionnaire. Mais si des membres veulent également répondre, qu'ils nous envoient leurs réponses, qui s'ajouteront à nos réponses. Pour ce qui est de la lettre de Chypre, ce qu'il y a de nouveau c'est la question de la rotation, sinon les collègues continuent de répéter les mêmes demandes. La rotation existe au sein de la CES. Peut-être pendant la Conférence de Mi-Mandat pourra-t-on prévoir un petit groupe de travail de 2 ou 3 membres pour réfléchir à la question ? Pour l'Assemblée Générale à Mi-Mandat, nous allons bien sûr privilégier la participation en « présentiel ». Enfin, concernant la Croatie, plusieurs ont indiqué que leur confédération avait répondu à l'appel de la CES, mais nous, nous aurions souhaité faire quelque chose de spécifique pour les personnes âgées.

Sont intervenues dans le débat, les organisations : FNV, UJP-UGTE, UCR-FO, SPI-CGIL, CSC-ACV, UCR-CGT, FNP-CGIL.

Le **Président** donne ensuite la parole à **Henri** pour introduire la **discussion sur les dossiers**. Henri remercie tout d'abord les membres du Comité de Direction pour le travail fourni, d'autant plus qu'elles/ils n'ont pas toujours eu la réactivité attendue des collègues des différentes organisations de la FERPA, malgré les relances qu'il a pu faire auprès d'elles. Il rappelle également le travail attendu aujourd'hui, comme il l'a précisé dans le message qu'il leur a envoyé hier ; il ne s'agit pas de revenir sur l'analyse, mais bien de :

- cerner les principales problématiques/les principaux problèmes qui sont apparues dans les réponses reçues
- dégager les revendications qui en découlent
- proposer des actions/des moyens d'actions.

Cela sera soumis au Comité Exécutif de la CES pour ratification à l'Assemblée de Mi-mandat de la FERPA. Certes des regroupements dans les différents dossiers sont possibles, tels que celui concernant les retraites et la pauvreté des retraités ou celui de la pauvreté énergétique et l'habitat des personnes âgées, par exemple. Mais Henri précise qu'il ne va pas maintenant procéder seul à ces regroupements, mais qu'ils feront l'objet de la discussion.

Il faudra aussi établir des priorités à soumettre au Comité Exécutif et prévoir un calendrier de mise en œuvre, tout cela devant être discuté et ratifié lors de l'AG de Mi-Mandat.

Il précise également qu'interviendra ensuite, Mireille PAUME, la Présidente du Comité des Femmes qui présentera le dossier « Femmes ». Chaque membre du Comité de Direction est donc invité à présenter les conclusions de son travail, en précisant les revendications qui en découlent.

Le **Président** donne donc la parole à chaque membre du Comité de Direction pour sa présentation.

Didier HOTTE (UCR-FO) intervient le premier et précise que ce qu'il présente aujourd'hui est en quelque sorte une annexe à sa présentation des 25 et 26 novembre devant le Comité Exécutif. Il n'y a pas eu de modifications à ce qu'il avait déjà reçu des 10 pays qui avaient répondu, représentant 19 organisations. Ont toutefois apporté des précisions les syndicats italiens, la Suisse et la FNV. Il marque son accord pour des regroupement, notamment de son dossier avec celui de Dick. Puis, il livre quelques réflexions, estimant qu'il y a nécessité d'avoir un positionnement clair, notamment en ce qui concerne l'impact de la COVID 19 sur le financement des retraités, qui, déjà, avant la pandémie, avaient fait l'objet de nombreuses attaques (diminution, non revalorisations, etc...). Et de citer exemple, la France où le Ministre des finances a prévenu que les retraité.e.s vont devoir participer au remboursement de la pandémie. Il précise aussi que concernant le Livre Vert sur le Vieillissement, les organisations françaises n'en ayant pas, débattu, il ne peut en parler ici, mais qu'à personnel, il a certaines réserves comme la proposition de prolonger la vie active, par exemple.

Puis il en vient aux revendications qui lui semblent faire consensus :

- gel des âges de départ à la retraite
- indexation des pensions, sur les salaires et/ou les prix (à discuter) garantissant le pouvoir d'achat des personnes retraitées
- instauration d'un minimum de pension supérieur au seuil de pauvreté
- suppression des inégalités de pensions entre femmes et hommes, en prenant en compte par exemple les périodes de grossesses ou les périodes de soins apportés aux enfants

ou aux personnes âgées, puisque ce sont encore majoritairement les femmes qui les assurent...

- accorder un plus grand rôle aux organisations syndicales des retraité.e.s dans la défense de leurs revendications.

Les actions suggérées pourraient être :

- la rédaction et la diffusion d'un tract dans toutes les langues, précisant ce que veut la FERPA en matière de pension et de lutte contre la pauvreté des personnes âgées
- la réalisation d'un enregistrement vidéo avec nos messages, mis en ligne sur les réseaux sociaux
- une journée d'action européenne sur ces thèmes (manifestations, délégations auprès des élus ou des gouvernements nationaux, etc...)
- la réalisation d'un dossier de presse mis à la disposition des organisations de la FERPA

La parole est ensuite donnée à **Dick DE GRAAF** (FNV). Il relève d'abord que la proposition de mener une campagne contre la pauvreté des personnes âgées n'a pas rencontré beaucoup de support de la part des organisations de la FERPA. Il estime donc que son dossier sur la pauvreté pourrait se rattacher à celui de Didier sur les pensions. Il estime également que deux sujets devraient être traités lors de l'AG de Mi-Mandat

- celui du projet de la CES, Social All sur l'adéquation des pensions ;
- le Sommet Social de Porto qui nous concerne.

Quant aux 7 dossiers proposés, comme le mentionne la note qu'il a envoyée aux membres du Comité de Direction, ils pourraient être réduits à 4 avec les revendications afférentes, en sachant que ceux sur la fiscalité et la solidarité entre les générations sont d'un autre ordre et qu'il faudrait les traiter à part et autrement.

D'une manière transversale, il faudrait dégager les principales questions qui dans chaque dossier concernent les femmes.

Angeles BRIALES (UJP-UGTE) intervient ensuite sur son dossier de la pauvreté énergétique. Elle aussi relève des chevauchements entre certains dossiers comme ceux des centres d'hébergement ou de soins pour les personnes âgées et le logement. Dans le dossier santé, elle estime qu'il fait tenir compte des causes, comme celle de la pauvreté énergétique. Les actions que pourrait entreprendre la FERPA (envoyées à Henri le 21 février, après la réunion) pourraient être :

- Chaque organisation affiliée à la FERPA enverra un rapport sur la détection et la localisation des situations, leur gravité
- Chaque organisation affiliée à la FERPA enverra un rapport sur la détection et la localisation des situations, leur gravité, la symptomatologie exponentielle, le diagnostic des ressources et les conclusions afin de résoudre les obstacles qui seront rencontrés.
- La FERPA, pour sa part, fera une campagne générale en Europe, demandant à l'UE d'être énergique avec les programmes qui traitent de ce problème spécifique.
- La FERPA veillera à ce que des inspections et des contrôles soient effectués dans les maisons, les résidences et tout type de locaux occupés par des personnes âgées.
- La FERPA suivra le traitement de la population touchée afin de tirer des conclusions à court, moyen et long terme, en fonction de la gravité du problème.
- La FERPA enverra au CES son programme particulier contre le PE, afin de mettre en place des actions communes.
- La FERPA aura un plan de sensibilisation avec un slogan "La pauvreté énergétique doit cesser d'exister ».

Hubert SCHWIND (UCR-CGT) prend ensuite la parole pour préciser, dans le cadre de son dossier sur le logement, les revendications que pourraient porter la FERPA :

- le syndicalisme retraité s'inscrit dans une action volontariste pour un droit au logement approprié et digne pour les personnes âgées
- L'Europe, de manière universelle doit réinvestir en faveur du logement abordable au service de tous les retraités qui en ont besoin
- La FERPA revendique des établissements et des résidences adaptées, de qualité, spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapée et Il faut passer d'une vision curative à une vision préventive, c'est-à-dire anticiper les besoins de ces personnes en matière de logement adapté et de qualité.
- L'accès à un logement abordable et de qualité est une préoccupation principale car le cout de ce logement est devenu une contrainte quotidienne insupportable !
- Il faut intégrer dans les débats des politiques : les professionnels, les représentants des premiers concernés c'est à dire les personnes âgées afin de connaître leurs situations, leurs besoins et leurs propositions ainsi que leurs possibilités financières avant de se lancer dans un projet de logements adaptés et abordable
- L'enjeu du domicile n'est pas de construire de nouveaux logements adaptables, c'est de trouver comment adapter les logements existants, en revendiquant des allocations supplémentaires pour couvrir les frais d'aménagement, ainsi que pour les soins à domicile.

Eliane DE DOBBELEER (CSC-ACV) intervient tout d'abord sur le dossier « santé ». Elle indique qu'il s'agit d'un dossier conséquent et avec la pandémie, l'on a été confronté à des priorités et les inégalités ont été exacerbées. Avec la privatisation des centres de soins et la « commercialisation », c'est la rentabilité qui prédomine. Et cela se traduit par la réduction de l'accès universel à des soins de qualité. Avec la crise l'Etat devrait reprendre son rôle de régulateur, de manière à réduire les inégalités. En ce qui concerne les personnes âgées, on constate un développement de « l'âgisme » : elles ne sont pas ou plus prioritaires dans l'accès aux soins. Il y a aussi des inégalités de genre. Les femmes sont plus impactées que les hommes par la pandémie de par leur parcours professionnel. Elles sont, en effet, plus impliquées dans les soins et l'accompagnement ses personnes âgées.

Pour la FERPA, un slogan : « Notre santé n'est pas à vendre »

La FERPA revendique :

- un accès universel à des soins de qualité
- de lutter contre la discrimination des personnes âgées
- d'investir dans la prévention de la santé, en achetant local, en évitant les gaspillages, etc...
- l'urgence de changer de paradigme. C'est-à-dire que n'est pas plus de moyens dans les soins de santé qu'il faut, pour avoir une qualité de vie, mais investir dans tous les autres déterminants sociaux qui ont un impact plus global.

Les actions proposées :

- Travailler avec toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans le domaine de la santé
- Adhérer à l'Initiative Citoyenne Européenne : « Pas de profit sur la pandémie. Droits aux vaccins et aux traitements »
- Organiser des campagnes de sensibilisation et participer à la Journée européenne des droits en santé qui a lieu en avril
- Réaliser des tracts à diffuser sur les réseaux sociaux.

En ce qui concerne « **l'hébergement** » dans les établissements pour personnes âgées, la FERPA revendique

- un autre type d'accueil et d'hébergement afin d'offrir des soins et un accompagnement de meilleure qualité, plus humain, plus sécurisé en évitant les risques de propagation des pathologies et de meilleures conditions de travail pour le personnel.
- la réorientation de l'offre en limitant le nombre d'hôpitaux aigus en faveur de l'offre de soins chroniques pour des personnes âgées dépendantes.

La FERPA s'engage à lutter

- contre la privatisation/commercialisation de ces établissements pour résoudre les problèmes urgents de manque de personnel, manque de matériel...
- Et contre la maltraitance des personnes âgées, que ce soit dans les établissements mais aussi à domicile.

Et, plus largement, à l'occasion de la Journée internationale du vieillissement qui a lieu le 1^{er} octobre, créer un slogan propre à la FERPA et présenter un cahier de revendications reprenant les conclusions des différents dossiers.

Ensuite, **Henri** intervient de nouveau mais pour présenter le dossier sur la Solidarité intergénérationnelle, en l'absence de la collègue slovène démissionnaire. Sur le document lui-même envoyé par notre collègue, il reprend les grandes lignes de la Charte qui avait été adoptée et les propositions qu'elle contient. Toutefois, Henri suggère d'en ajouter deux :

- en ce qui concerne les jeunes, au niveau des confédérations nationales, Henri propose que des rencontres/contacts réguliers soient établis entre les Comité des jeunes (quand ils existent) et les syndicats des personnes retraitées de la FERPA, pour, notamment leur faire partager nos objectifs et qu'ils comprennent pourquoi ils cotisent et qu'il est important de le faire pour leur avenir au terme de leur vie professionnelle.
- Au niveau européen, rencontrer la responsable du Groupe des jeunes de la CES et voir avec elle la possibilité de rencontrer le Comité des jeunes de la CES sur le thème de la solidarité intergénérationnelle : qu'est-ce que cela veut dire pour nos organisations respectives ?

Le **Président** donne ensuite la parole à **Mireille PAUME**, la Présidente du Comité des Femmes de la FERPA. Pour elle, plusieurs questions se posent dont celle de savoir comment relier le travail du Comité des Femmes à celui sur les dossiers. Il faut enrichir les revendications en y intégrant la dimension féminine. Le Comité des Femmes va retravailler sa Charte. Aujourd'hui, on n'en est plus aux constats : le vrai problème c'est la pauvreté qui s'accroît. Quels sont les métiers à dominante féminine, qui généreront par la suite des pauvres retraitées. La première revendication doit être qu'aucune femme en Europe ne doit vivre en-dessous du seuil de pauvreté et qu'elle doit avoir le droit de se soigner et de vivre dignement. Il existe des femmes qui, aujourd'hui, sont en détresse d'habitat. La question du financement est primordiale. La baisse du taux de natalité met l'accent sur l'importance des femmes et des retraitées. Il faudrait aussi un chapitre sur les femmes dans le monde à l'heure de la pandémie et faire le lien avec l'Europe.

Mireille présente ensuite un visuel sur le 8 mars.

La parole est ensuite donnée à **Werner THUM** pour présenter son dossier sur la fiscalité. La fiscalité est un problème pour les jeunes et les personnes âgées, notamment par rapport à ce qui va se passer à l'avenir pour le remboursement de la dette. Qui va la payer ? Pourquoi ne pas instituer un impôt sur la fortune ? Il faut travailler pour trouver des solutions, car la fiscalité crée des fonds pour financer nos besoins.

La parole est donnée à **Henri** pour clore ces présentations. Très brièvement, il indique qu'il va envoyer un résumé des différentes interventions dans les jours qui viennent en se centrant sur les revendications et les actions envisagées, avec une proposition de regroupement des dossiers, aux membres du Comité de Direction pour savoir ce qu'ils en pensent et leurs éventuelles propositions, avant qu'ils ne fassent leur présentation au Comité Exécutif.

Le **Secrétaire Général** intervient pour tirer les conclusions de ce Comité de Direction. Il dit qu'il a écouté avec beaucoup d'attention tout ce qui s'est échangé au cours de la réunion et il estime que l'on a fait un pas en avant en précisant nos revendications. La FERPA n'est pas seulement un groupe de réflexion mais une fédération qui négocie. La FERPA est un « outil » utile. Il faut agir au niveau national sur les problèmes de financement, ensuite la FERPA coordonnera les initiatives. Il faudra aussi continuer de s'interroger sur la manière d'utiliser ce qui émane de l'Union Européenne et de le mettre en œuvre. SE mobiliser pour une fiscalité qui ne donne pas la priorité à la réduction de la dette mais à la lutte contre la pauvreté. Revenant sur la démission de Metka ROKSANDIC, la collègue slovène, il demande à **Jessica** de lui envoyer une lettre au nom du Comité de Direction pour la remercier du travail qu'elle a fourni. Il revient également sur la lettre des collègues chypriotes. Comme cela a été dit pendant le débat, toutes les questions qu'ils posent de manière récurrente ont déjà été tranchées. Toutefois, ils en ajoutent une, qui est celle de la rotation au sein du Comité de Direction. Aussi, le Secrétaire Général propose-t-il la mise en place d'une commission restreinte, pilotée par Dick – qui donne son accord- pour traiter cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** remercie les membres pour leur participation à cette réunion qu'il estime fructueuse. Il remercie également les interprètes et les collègues de la CES pour l'assistance technique.

Henri